

Autonomie Energétique Du Plateau

Produisons ce que nous consommons

INTENTION DE SOUSCRIPTION DE PARTS SOCIALES

Ce bulletin enregistre une intention de souscription dans le cadre du projet de la société coopérative d'intérêt collectif « Autonomie Energétique Du Plateau ». Autonomie Energétique Du Plateau contactera chaque pré-souscripteur au moment de concrétiser la souscription de parts sociales. Les informations recueillies sont à usage exclusivement interne pour la coopérative. Elles serviront uniquement à préparer la constitution du capital social de la coopérative et ne seront en aucun cas cédés à des tiers.

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse complète :

Courriel de contact :

Téléphone(s) :

- déclare avoir l'intention de devenir sociétaire de la coopérative Autonomie Energétique Du Plateau , Scic SAS à capital variable, et m'engage à souscrire _____ parts de 250 € (deux cent cinquante euros) chacune, soit un montant total de _____ €.

J'ai bien noté que :

- Les statuts de la coopérative seront diffusés à tous les futurs sociétaires qui auront rempli le présent bulletin
- L'entrée de tout sociétaire est soumise à agrément tel que prévu par les statuts de la Coopérative
- Chaque sociétaire relève d'une catégorie et d'un collège de vote définis dans les statuts

Chaque 1 € souscrit en part sociale ou compte courant d'associé pourra être abondé par 1 € versé par la Région Occitanie dans le cadre de l'appel à Projets « Énergies renouvelables et citoyennes » auprès duquel Autonomie Energétique Du Plateau est candidat, dans la limite de 500 € par souscripteur.

Date : _____/_____/_____

Fait à _____

Signature :

INFORMATIONS IMPORTANTES

Souscrire au capital d'une Scic est un acte citoyen et inclut un risque financier, à hauteur des apports effectués. Autonomie Energétique Du Plateau s'engage à gérer rigoureusement son capital pour garantir la pérennité de la coopérative et la bonne gestion des fonds qui lui sont confiés.

Parts sociales : elles seront souscrites pour une durée minimale de 5 ans. Une rémunération pourra être versée en cas d'excédent, après déduction des réserves légales et dans la limite du taux moyen de rendement des obligations. Les sociétaires ne pourront bénéficier de déduction fiscale par la prise de participation. Autonomie Energétique Du Plateau cherchera à recevoir l'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale » (ESUS).

Plus d'information sur simple demande
« Projet Autonomie Energétique Du Plateau »,
Mairie
46700 Lacapelle-Cabanac
autonomieenergetique46@gmail.com